

LA TAXE D'APPRENTISSAGE C'EST QUOI?

C'est le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire.

La réforme de la formation permet désormais un rapprochement plus fort entre le monde de l'entreprise et la formation professionnelle des jeunes. C'est dans ce cadre que les modalités de contribution ont été profondément bouleversées.

Quoi ? Le nouveau barème appelé

SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE

Quand?



doit être versé entre le

1er janvier 2020 et le 31 mai 2020

Ce solde correspond à 13 % de la part Taxe d'apprentissage.



Ces fonds, doivent être versés directement à l'organisme de formation de votre choix disposant d'un code UAI. Taxe d'apprentissage 2020 : 0.68 % de votre MSB 2019



QUOTA

87% versés à votre OPCO de branche (Fonds affectés aux financement de l'apprentissage CFA) « SOLDE TAXE APPRENTISSAGE » ou « BAREME »

13% versés aux établissements habilités de votre choix (Versement avant le 31/05/2020)



L'ECOLE PRIVEE USAP EST HABILITÉE À RECEVOIR DIRECTEMENT VOTRE VERSEMENT DE TAXE D'APPRENTISSAGE, AVEC LE CODE UAI SUIVANT:

06 60 913 J

LA FORMATION USAP, AU-DELA DU RUGBY

A quoi sert votre contribution?

Mettre en œuvre un suivi de qualité, complet et adapté aux besoins spécifiques de l'ensemble des athlètes et éducateurs sportifs catalans de toutes disciplines

Soutenir les projets pédagogiques à destination des sportifs, et éducateurs sportifs pour les rendre plus « employables »



Contribuer à financer les dépenses pédagogiques des joueurs du Centre de Formation USAP pour rendre compatibles une formation scolaire ou professionnelle de niveau reconnu et un rythme sportif très exigeant

Participer au financement des investissements pédagogiques : renouvellement du matériel des salles, des outils logiciels, etc.



- * BTS MC0 (anciennement BTS MUC)
- * BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS
- * BPJEPS HALTEROPHILIE MUSCULATION
- * BPJEPS COURS COLLECTIFS
- * BPJEPS ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS





COMMENT NOUS SOUTENIR?

COMPLETEZ LE BORDEREAU DE VERSEMENT

REALISEZ VOTRE PAIEMENT



PAR VIREMENT BANCAIRE

RIB USAP FORMATION:

IBAN: FR76 1348 5008 0008 0058 9742 447 BIC: CFPAFRPP348



PAR CHEQUE

A l'ordre de : USAP Formation



FN NATURE

Vous pouvez donner à USAP Formation des matériels et équipements neufs ou déjà utilisés s'ils sont utiles à nos activités d'enseignement. *sous conditions, nous contacter.

RETOURNEZ-NOUS LE BORDEREAU DUMENT COMPLETE ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT

à l'adresse suivante USAP Formation - 13 place de la Lentilla - 66000 PERPIGNAN

Votre interlocuteur : Mme Valérie Arnoult 04.68.61.84.70 – association@usapformation.fr

Car votre soutien compte, nous vous remercions.



Programme de remerciements



Places de match

Mise en place d'activités sportives dédiées à vos salariés par nos animateurs Rencontres privilégiées avec nos sportifs diplômés et opportunités de recrutement Evènement annuel de remerciement.